

RD Congo

Juillet 2020

528.623 réfugiés et demandeurs d'asile en RDC, dont 52% de femmes.

98,8% des réfugiés en RDC vivent dans des zones rurales, et 25,2% des réfugiés sont installés dans des camps ou sites de réfugiés.

922.275 est le nombre de Congolais réfugiés en Afrique.

PERSONNES RELEVANT DE LA COMPETENCE DU HCR :

525.816 réfugiés et **2.807** demandeurs d'asile en RDC

5.5M Déplacés internes

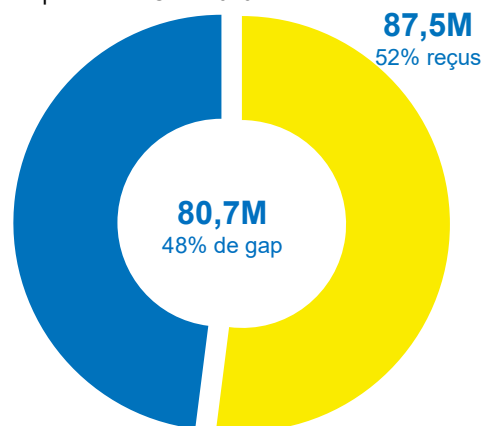
Pays d'origine	
Rwanda*	214.475
RCA	172.160
Soudan du Sud	89.284
Burundi	48.586
Rép du Congo	704
Angola	510
Autres	97
TOTAL	525.816

* Le gouvernement de la RDC a présenté le nombre de 245.052 réfugiés rwandais comme le résultat d'un pré enregistrement initial effectué par la Commission Nationale pour les Réfugiés de décembre 2014 à janvier 2015. L'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais est en cours.

FINANCEMENT AU 18 AOUT 2020

USD 168,2 M

Demandés pour la RDC en 2020



PRESENCE DU HCR

Personnel :

Nationaux	289
Internationaux	108
Affiliés et déployés	60
Total	457

Bureaux :

- 1 Bureau pays à Kinshasa
- 5 Sous délégations : Aru, Gbadolite, Goma, Kalemie, Kananga
- 8 Bureaux de terrain : Baraka, Beni, Bukavu, Bunia, Dungu, Libenge, Lubumbashi, Tshikapa
- 3 Unités de terrain : Aba, Bili, Uvira
- Total 17 bureaux**



James, réfugié rwandais de 26 ans vivant à Bukavu, fabrique des masques sanitaires pour lutter contre la propagation du coronavirus. © UNHCR/S. Muisha

Que fait le HCR contre le COVID-19 ?

- La santé et les conditions de vie des réfugiés et des personnes déplacées internes sont une priorité pour le HCR. Ainsi, le HCR a contribué à l'inclusion des réfugiés et des personnes déplacées internes dans le **plan de préparation et de réponse national de la RDC contre le COVID-19**.
- En même temps, le HCR continue ses activités de protection et d'assistance dans le respect des mesures de prévention du COVID-19, telles que la **distanciation physique** et le **lavage de mains**.
- Le HCR garde ses bénéficiaires informés sur le COVID-19. Des **affiches et dépliants** ont été traduits dans les langues parlées par les réfugiés, et distribués à travers le pays. La **sensibilisation** a lieu à travers des séances en petits groupes espacés, ainsi que par des **spots radio**.
- Enfin, le HCR soutient les autorités et le système de santé national, en appuyant la construction des **centres d'isolement** et des **points de contrôle sanitaire**, et en faisant don de **médicaments** et d'**équipements** tels que des masques et points de lavage de mains dans les zones abritant les réfugiés, personnes déplacées internes et communautés hôtes.

Activités principales – Réfugiés

Protection

- Le HCR apporte un appui pratique et technique aux autorités nationales, provinciales et locales, notamment à la **Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)**. Le HCR forme des interlocuteurs-clé sur les principes de protection des réfugiés et du droit international. Il collabore avec les autorités nationales sur l'**enregistrement biométrique** des réfugiés et facilite la délivrance de **documents d'identification de réfugiés** par les autorités congolaises, ainsi que l'accès à l'**enregistrement auprès de l'état civil**.
- Le HCR surveille les **arrivées, l'environnement de protection** (état de droit, caractère civil de l'asile, accès à la justice, non-refoulement) et les besoins spécifiques, notamment aux frontières et dans les zones d'accueil des réfugiés. Le HCR travaille pour la protection des enfants, notamment à travers l'appui à la **détermination de l'intérêt supérieur (BID)**, et effectue le monitoring de détention.
- Le **soutien et l'assistance individuels** sont également fournis, notamment le plaidoyer ainsi que la préparation et la soumission des cas urgents de **réinstallation**.
- Le HCR facilite également l'**accès à la justice**, en soutenant la police dans les zones d'accueil de réfugiés, les audiences foraines et la disponibilité de l'assistance légale.
- Enfin, le HCR soutient l'**accès à la terre** pour l'agriculture et le logement, en vue de permettre des alternatives aux camps et de soutenir l'autosuffisance dès que possible.

Education

- Le HCR soutient l'intégration des enfants réfugiés, demandeurs d'asile et rapatriés dans le **système éducatif national**. La politique du HCR en matière d'éducation s'aligne à la stratégie sectorielle 2016-2020 du Gouvernement de la RDC sur l'éducation et la formation.
- Etant donné que les écoles manquent de ressources pour accueillir le grand nombre d'enfants réfugiés, le HCR travaille avec ses partenaires et les communautés pour :
 - Appuyer l'accès des réfugiés au système éducatif national de la RDC, notamment par la distribution de **fournitures scolaires**, le soutien aux initiatives communautaires de **prise en charge des enseignants**, et le **paiement des frais scolaires** des étudiants au secondaire et au tertiaire.
 - Favoriser un environnement sûr et propice à l'apprentissage par le renforcement des capacités d'accueil des infrastructures scolaires : **réhabilitation et construction** de salles de classe, latrines séparées et points d'eau, et **équipement** des salles de classe en papeteries et fournitures de bureau.
- Le HCR continue de **plaidoyer** et de former des **partenariats** pour : l'utilisation de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement à distance dans les zones rurales, ou l'appui à l'éducation tertiaire des réfugiés par des bourses.

Santé

- Le HCR soutient un **programme de soins santé primaire** intégré au système national de santé, pour faciliter l'accès aux soins de qualité pour les réfugiés et populations locales, à travers par exemple la fourniture de médicaments, d'équipement et de personnel de santé, et le renforcement des capacités.
- Le HCR soutient les autorités dans l'élaboration des **plans locaux de préparation et de réponse** en cas d'épidémie, et soutient la réponse aux épidémies dans les zones d'accueil des réfugiés.
- Le HCR, en collaboration avec les autorités, favorise un accès optimum aux **services de santé reproductive** (y compris la santé anténatale et postnatale), et de **programmes VIH/SIDA** dans les structures de santé locales en tant co-chef de file de la réponse VIH/SIDA auprès des personnes déplacées, sous la division de travail ONUSIDA.
- Le HCR veille également à la prévention et au traitement efficace de la **malnutrition aigüe** en collaboration avec les autorités.

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

- Le HCR encourage l'autosuffisance des réfugiés à travers des **interventions axées sur les moyens de subsistance, et fondées sur le marché**. La production agricole est soutenue en assurant l'**accès aux terres arables** et en fournissant des intrants agricoles tels que **des semences et des outils**.
- Le HCR encourage les **formations professionnelles et vocationnelles** pour permettre l'emploi indépendant des réfugiés urbains et ruraux. La **création de revenus** est encouragée à travers l'élaboration de plans d'affaires viables ainsi que la formation à la culture commerciale et financière.
- Les activités du HCR relatives aux moyens de subsistance peuvent également prendre la forme d'une **assistance monétaire ciblée**, fondée sur des critères de vulnérabilité.
- Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et d'autres partenaires des Nations Unies, le ministère de l'Agriculture, le projet PARSSA financé par la Banque mondiale, et des entreprises publiques et privées.
- En collaboration avec le HCR, le PAM fournit de l'**assistance alimentaire** inconditionnelle à 187.000 réfugiés dans les camps chaque mois.
- Le HCR travaille sur un **modèle d'agroforesterie** pour les réfugiés sud-soudanais et les populations hôtes, en vue d'une intégration économique durable des réfugiés, et d'une génération de revenus profitant à la communauté d'accueil et développant la région, tout en réduisant l'empreinte carbone.

Eau, assainissement et hygiène (EHA)

- Le HCR **soutient** des programmes d'eau, assainissement et hygiène en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, en s'assurant qu'ils aient un **accès adéquat** à l'eau potable et à l'assainissement, sans discrimination de sexe ou d'âge. Les trois principaux axes stratégiques sont la mise en place d'une gestion communautaire des infrastructures EHA, l'inclusion des services EHA dans le système national, et l'amélioration des services EHA.
- Le HCR **construit et réhabilite** des points d'eau (des puits et châteaux d'eau, aux sources d'eau naturelles). Des Comités de Gestion de l'Eau assurent la **maintenance et les réparations** des points d'eau.
- Le HCR fournit un **soutien financier ou du matériel** aux réfugiés pour qu'ils construisent leurs propres latrines et douches, accompagnés de sensibilisations et de formations en construction.
- **Les activités de promotion de l'hygiène** encouragent les réfugiés à adopter de bonnes pratiques d'hygiène.

Abris et articles de première nécessité

- Pour assurer des conditions de logement durables, le HCR promeut – là où possible – les **matériaux de construction locaux** et une **approche basée sur la communauté**, utilisant des transferts monétaires conditionnels comme modalité préférée pour la construction et la réhabilitation des abris. La stratégie du HCR en matière d'abris en RDC s'articule autour de trois priorités : apporter une réponse d'urgence, soutenir l'intégration locale et renforcer les capacités locales.

- Le HCR encourage la construction par les réfugiés d'**abris semi-durables** respectant les **méthodes de construction locales**, mais n'exclut pas l'utilisation d'abris d'urgence en cas de besoin **aigu** et urgent.
- Le HCR distribue des **articles de première nécessité** tels que des ustensiles de cuisine, des nattes et des moustiquaires, mais fournit de l'argent aux réfugiés pour acheter des articles de base quand cette option est viable.

Gestion de site

- Le HCR et la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) collaborent à l'application de la **Politique du HCR sur les alternatives aux camps**, qui vise à éviter le campement et à donner aux réfugiés la possibilité de devenir des membres actifs de la communauté, tout en contribuant à son enrichissement.
- Le HCR soutient actuellement 4 camps pour réfugiés centrafricains, 3 sites pour réfugiés sud-soudanais, ainsi qu'un camp et un site pour réfugiés burundais.
- La collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD sur la gouvernance locale, et avec d'autres acteurs de développement dans les zones d'accueil de réfugiés, devrait faciliter le passage à des **réponses basées sur la communauté** plus solides dans les années à venir.

Accès à l'énergie

- Le HCR est engagé dans l'initiative **Safe Access to Fuel and Energy (SAFE)**, qui vise à garantir aux réfugiés l'accès aux combustibles et à l'énergie pour la cuisson, le chauffage et l'électricité.

A travers des partenaires, le HCR organise des formations et des productions de **briquettes en biomasse** (un combustible alternatif), ainsi que de **foyers améliorés**. Des campagnes de sensibilisation sur les économies d'énergie sont organisées. Le HCR soutient l'utilisation de l'énergie solaire dans les infrastructures communautaires (par exemple les centres de santé).

Solutions durables et réintégration

- Le HCR soutient toutes les formes de solutions durables pour les réfugiés en RDC ; **le rapatriement volontaire**, **l'intégration locale** et la **réinstallation dans des pays tiers**. Les réinstallations dans des pays tiers demeurent à une échelle très limitée, car il y a eu une réduction globale des allocations de réinstallation offertes par les pays tiers, ce qui a sévèrement impacté la RDC. Ces dernières années, le HCR a également facilité le rapatriement volontaire des dizaines de milliers de **réfugiés rwandais**, ainsi que de **réfugiés centrafricains**, et de **réfugiés congolais** rentrant en RDC.
- Le HCR a plaidé pour la délivrance de **cartes de séjour** pour les anciens réfugiés (Angolais, Rwandais), ainsi que pour la délivrance de **documents de voyage biométriques** pour les réfugiés actuels.

Logistique

- Pour que l'assistance aux réfugiés soit fournie à temps malgré les défis logistiques rencontrés en RDC, le HCR dispose d'une **flotte automobile**. Pour plus d'efficacité, le HCR prête des véhicules à ses partenaires. Des stocks d'aide sont également positionnés dans des **entrepôts** à travers le pays. Le HCR travaille avec les services aériens humanitaires des Nations Unies (UNHAS) pour garantir que la communauté humanitaire dispose de vols desservant des zones d'accueil de réfugiés
- Si nécessaire, le HCR contribue à la **réhabilitation** des routes, ponts et autres infrastructures dans les zones d'accueil de réfugiés.
- En collaboration avec ses partenaires, le HCR facilite également le transport et la distribution de biens de première nécessité pour les **rapatriements et retours** de réfugiés et déplacés internes.

Subventions monétaires à usages multiples

- En plus de l'assistance monétaire sectorielle mentionnée dans les sections concernées, le HCR fournit des transferts monétaires à usages multiples aux ménages de réfugiés à besoins spécifiques, afin de les aider à satisfaire leurs **besoins essentiels**, à prévenir les **risques de protection** et à renforcer leurs **moyens de**

subsistance. Les transferts monétaires à usages multiples permettent aux bénéficiaires de choisir la manière dont ils dépensent l'argent, pour répondre à leurs besoins en fonction de leurs propres stratégies de subsistance. Lors du rapatriement vers les pays d'origine, les réfugiés reçoivent également des subventions monétaires à usages multiples pour les aider à se **réintégrer** chez eux.

Activités principales – Personnes Déplacées Internes (PDI)

Protection

- Le HCR travaille avec les autorités pour garantir la **restauration complète des droits** des déplacés internes et des retournés dans des zones telles que la région du Kasaï et les provinces du Tanganyika, du Haut-Katanga, du Lualaba, de l'Ituri, du Mai Ndombe, du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.
- Pour informer la réponse humanitaire et veiller à ce que les PDI vivent en sécurité et dans la dignité, le HCR effectue du **monitoring de protection** et des analyses connexes dans les principales zones de déplacement et de retour. Les résultats sont une source d'information pour que la communauté humanitaire crée des réponses orientées vers la protection, et servent de base pour des **plaidoyers** auprès des autorités locales et nationales, la **prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste** (y compris par le biais de la sensibilisation et du plaidoyer), les **interventions de protection individuelle** telles que l'orientation des victimes vers les structures judiciaires, médicales ou psychosociales ; et l'**assistance monétaire** à but de protection.
- Le HCR fournit un appui pratique et technique aux autorités nationales, provinciales et locales. Il organise des **formations** avec les autorités locales, les membres des forces armées et de la police, ainsi que les PDI et les communautés d'accueil, afin de les informer sur les droits des PDI et leurs obligations à leur égard.
- En tant que chef de file du **Cluster Protection**, le HCR coordonne et soutient les activités de protection de divers acteurs humanitaires, avec aussi un soutien actif aux sous-groupes et aux groupes de travail.
- Le HCR facilite la mise en œuvre de la stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays de l'ONU.

Education

- Le HCR favorise un environnement sûr et propice à l'apprentissage pour les enfants déplacés internes, par le **renforcement des capacités d'accueil** des infrastructures scolaires dans les zones de déplacement, notamment par : la réhabilitation et construction de salles de classe, latrines séparées et points d'eau, et l'équipement des salles de classe en papeteries et fournitures de bureau.

Santé

- Le HCR plaide pour l'accès des déplacés internes et des populations d'accueil aux **services de prévention et de traitement du VIH/SIDA**, dans le cadre de la répartition des tâches sous ONUSIDA. Le HCR coorganise le renforcement des capacités par la formation des prestataires de services VIH, et l'approvisionnement en tests de dépistage afin d'accroître la couverture géographique dans les zones de déplacement.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

- Le HCR **construit** des latrines et douches d'urgence ainsi que les fosses à ordures, et **réhabilite** les points d'eau existants sur la base des besoins et lacunes spécifiques, identifiées dans le cadre des activités d'abris et de gestion des sites.

Abris et articles de première nécessité

- Les trois orientations stratégiques du HCR en termes d'abris pour les déplacés internes en RDC consistent à apporter une **réponse d'urgence**, à soutenir les **retours ou l'intégration locale** dans les zones de déplacement, et à renforcer les **capacités locales**.

- Les **interventions d'urgence** visent ceux qui dorment à la belle étoile, dans des bâtiments publics et dans des familles d'accueil. Le HCR promeut l'**auto-reconstruction et la réhabilitation** avec des matériaux locaux, ainsi que la participation effective des déplacés internes et des communautés hôtes. Le HCR donne la priorité aux **transferts monétaires** conditionnels en tant que modalité de soutien à la construction et à la réhabilitation d'abris.
- Le 20 janvier 2020, le **Cluster Abris** a été activé en RDC, avec le HCR en tant que chef de file. En tant que chef de file, le HCR coordonne et soutient les activités en abris d'autres acteurs. L'abri demeure l'un des principaux besoins sous-financés en RDC. Des évaluations réalisées par le Cluster Abris à la fin 2019 ont montré que 4,1 millions de personnes avaient besoin d'assistance en abris, parmi lesquelles le Cluster Abris ciblera 1,4 million de personnes pour l'abris et 1,3 millions de personnes pour les articles de première nécessité.

Gestion de site

- Le HCR, ainsi que l'OIM, soutiennent la **gestion d'un certain nombre de sites officiels de déplacés internes**, y compris dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.
- Le HCR co-dirige, conjointement avec l'OIM, le **Groupe de Travail sur la Coordination des Camps et la Gestion des Camps (CCCM)** dans les provinces du Tanganyika et du Nord-Kivu. Depuis 2018, la stratégie du CCCM est axée sur les solutions et le soutien aux communautés locales.

Autonomisation de la communauté et autosuffisance

- Pour mieux protéger les déplacés internes et réduire les risques de conflits intercommunautaires, le HCR inclut les **communautés d'accueil** dans ses programmes. Le HCR renforce les structures de protection locales et promeut la coexistence pacifique, l'accès à la justice (par exemple en cas de conflits concernant la terre et la propriété – une source majeure de conflit en RDC), et la participation des déplacés internes aux prises de décision.
- Le HCR soutient également des **activités génératrices de revenus** avec une approche basée sur la communauté. Par exemple, au Nord-Kivu, le HCR a créé des champs communs, aidant les déplacés internes à accéder aux terres agricoles, contribuant aux solutions durables.

Solutions durables

- Pour promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes, le HCR fournit, entre autres, une assistance dans les moyens de subsistance et en logement aux **retournés** ou à ceux qui s'installent ailleurs de manière permanente, ainsi qu'une **assistance en protection**.
- Le HCR plaide pour l'adoption par le Gouvernement de la **Stratégie Nationale sur les Solutions Durables** qui a été soutenue par l'Equipe Humanitaire Pays.
- Le HCR plaide pour que la RDC ratifie la **Convention de Kampala de 2009** (Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance des Déplacés Internes en Afrique) et l'intègre dans le droit national. En octobre 2019, en commémoration du dixième anniversaire de la Convention de Kampala, le HCR et le CICR ont

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_17678

